



## **DUEL À L'ÉTANG ZAB ROUND 3 SURPRISE + J 24**

*Autorité organisatrice (AO) : Club Nautique le NEPTUNE (CNN)*  
07 et 08 juin 2025 à la Marina de l'Etang Z'Abricot - Baie de Fort de France

Courses en duels et en flotte : promotionnelle Grade : **5 C**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

### **Préambule Prévention des violences et incivilités**

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### **1. RÈGLES** La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2052/2028* ;
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES » ;
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4 les Instructions de Course type habitable, leurs Annexes et éventuels avenants.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course (AC), le texte français prévaudra.

### **2. INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1. Les instructions de course (IC) seront disponibles lors de la confirmation d'inscription, à partir du 01 Juin 2025 à 20h00.
- 2.2. Les IC seront publiées sur le tableau officiel.

### **3. COMMUNICATION**

- 3.1. Le tableau officiel d'information sera : Le groupe WhatsApp "DUEL À L'ÉTANG ZAB – ROUND 3 - SKIPPERS" ,
- 3.2. Attention : Un Numéro de téléphone par bateau, donnant accès à WhatsApp est obligatoire.
- 3.3 [NP][DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.4 Une VHF est obligatoire à bord durant toutes les courses

CN NEPTUNE : DUEL ETANG ZAB ROUND 3 : AVIS DE COURSE 22-05-2025



#### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Surprise et J 24

4.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard le Dimanche 01 Juin à 20h00 en remplissant le formulaire dédié : <https://7xqis1c3.forms.app/duel-a-letang-zab-round-3>

A partir du 01 Juin 2025, et seulement après paiement des droits d'inscription (par virement sur le compte du CNN), le skipper recevra ses IC et annexes.

4.3.

a) Pour un concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :

- la licence Club FF Voile mention « compétition » valide ou la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant »

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

– un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

– pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

#### 5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits requis sont : 50€ par personne

Ces droits incluent :

\* Déjeuner (plat et dessert) le samedi et le dimanche

\* Remise des prix le dimanche

#### 6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

#### 7. PROGRAMME

**Le Vendredi 06 Juin à partir de 08 heures : Mise au ponton des bateaux à l'Etang Z'abricots pour ceux qui le souhaitent**

7.1. Horaires

**Samedi 07 juin** 09h00 1er signal d'avertissement – Duels et courses en flotte à suivre

13h00 déjeuner

Duels et courses en flotte à suivre

à partir de 18h00 annonce des résultats du jour



**Dimanche 08 juin 9h00** 1er signal d'avertissement – Duels et courses en flotte à suivre

13h00 déjeuner

Duels et courses en flotte à suivre

16h00 Remise des prix

7.2. Nombre de courses

Il sera couru un maximum de duels et de courses en flotte par jour, à la discrétion du comité de course

7.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

## **8. LIEU**

La zone de course se situera devant la Marina de l'Etang Z'Abriocot

## **9. LES PARCOURS**

Les parcours seront des parcours construits et seront décrits dans les annexes aux IC.

## **10. SYSTEME DE PENALITE**

10.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2. Le jugement semi-direct pourra être mis en place, il sera décrit dans l'annexe « Jugement semi-direct » jointe aux IC.

## **11. CLASSEMENT**

11.1. Trois courses en flotte devront être validées pour valider l'épreuve

11.2. Quand 4 courses en flotte et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11.3 Le classement sera fait en temps compensé quand les Surprises et les J24 se rencontreront.

11.4 Le classement des duels se fait au points (Victoire = 1 point // Défaite = 0 points) sur la base de Round-Robins (Tous les bateaux se rencontrent 1 fois).

## **13. PLACE A LA MARINA**

13.1. [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée quand ils seront à quai.

## **14. DROIT À L'IMAGE**

14.1. Droit à l'image et à l'apparence :

(a) En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants :

CN NEPTUNE : DUEL ETANG ZAB ROUND 3 : AVIS DE COURSE 22-05-2025



(b) En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **15. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

15.1. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **16. PRIX**

Des prix seront remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou de l'AO.

## **17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Jean Michel FIGUERES :

**Tel:** +596 696 45 08 70

**Email:** [jeanmichelfigueres@gmail.com](mailto:jeanmichelfigueres@gmail.com)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS translated for non-francophone competitors FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*): For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*): The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*): Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*): The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*) An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event. (\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*): Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)). (\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*): The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event. FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>